501/2020

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-CORSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE **SAINT-FLORENT**

SOUS PREFECTURE
DE CALVI
13 OCT. 2020
COURRIER ARRIVEE

Séance du 08 octobre 2020

Nombre de membres
. Afférents au C.M. 19
. En exercice : 19
. Qui ont pris part à la délibération : 11

DATE DE LA CONVOCATION 05/10/20

DATE AFFICHAGE 09/10/2020

L'an deux mil vingt
et le huit octobre
à 18 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Claudy OLMETA, Maire

Présents : Messieurs OLMETA, COSTA, MORELLI, PANZA, BENVENUTI, SIMONETTI-MALASPINA
Et Mesdames FOURNIER, SCOTTO, FERRAGUTI, PONZEVERA, VOLELLI

Procuration : Mme SEBASTIANI à Mr MORELLI, Mr FEYDEL à Mr PANZA, Mme BEGNIS à Mme FERRAGUTI, Mme ROVERE à Mme SCOTTO, Mme GUARDINI à Mme FOURNIER, Mr HLUSICKA à Mr OLMETA, Mme SANCIU à Mr COSTA, Mr POLI à Mme PONZEVERA

Absent : Messieurs FEYDEL, HLUSICKA, POLI
et Mesdames SEBASTIANI, BEGNIS, ROVERE, GUARDINI, SANCIU

Monsieur MORELLI Yoann a été nommé(e) secrétaire de séance.

Objet de la délibération :

**REGIE A AUTONOMIE FINANCIERE PORT DE PLAISANCE**
**AJOUT TARIFICATION**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'il serait souhaitable que le Port de Plaisance facture aux plaisanciers les services fournis lors d'incidents qui nécessitent l'utilisation de matériels anti-pollution.

Il propose également de facturer les manutentions d'urgence, c'est-à-dire en dehors des heures d'ouverture et les escales des bateaux de croisières.

Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

xxxxxxxxxxxxxxxxxxx

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la proposition du Maire.

Il dit que les tarifs s'établiront comme suit :

- Pose et dépose de barrage absorbant et retraitement (30m) : **3.650,00 Euros HT**
- Pose et dépose barrage étanche : (50m) : **4.830,00 Euros HT**
- Pose dépose feuilles absorbantes et retraitement : **250,00 Euros HT (40 feuilles)**
- Utilisation pompe de surface : **200,00 Euros HT 1/2 journée**
- Manutention d'urgences en dehors des heures d'ouverture : **850 Euros HT + tarification habituelle**
- Escale bateau de croisière : **333,34 Euros HT/jour**

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Claudy OLMETA